

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 3 juillet 2025DCM N° 25-07-03-12**Objet : Soutien à diverses associations culturelles.**

Engagée dans une politique culturelle durable, la Ville de Metz accompagne de nombreuses associations dynamiques dans le développement d'actions culturelles sur le territoire messin, avec la volonté d'encourager en particulier les activités liées aux domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.

Plusieurs associations à Metz ont à cœur de transmettre l'histoire locale et de préserver le devoir de mémoire à travers divers travaux de recherche, colloques, conférences traitant de notre patrimoine messin comme la Renaissance du Vieux Metz et des Pays lorrains avec la publication d'ouvrages tels que la 217^e revue (octobre 2025) et l'organisation de 7 conférences sur des thèmes variés (ex : Paul Tornow et le chantier de la cathédrale, le patrimoine transfrontalier avec des intervenants des 4 villes du réseau QuattroPole).

Cela se traduit également par des manifestations culturelles et patrimoniales à l'exemple de celles organisées par Sybaris qui assure la restauration et l'animation de la Chapelle Sainte-Blandine. L'association y programme les 27, 28 et 29 juin 2025 l'opéra « Pescara » de Régis Mengus, baryton internationalement reconnu d'origine mosellane, puis de la mi-septembre à la mi-octobre, l'exposition « l'œil chamane » autour des œuvres de la peintre alsacienne Mina Mond. Le montant total de la subvention proposée s'élève à 5 000 euros (2 000 euros pour l'opéra et 3 000 euros pour l'exposition).

À compter de septembre également et jusqu'au mois de décembre 2025, les Journées Européennes de la Culture Juive proposent un programme riche composé de plus de 30 rendez-vous artistiques : des concerts, des conférences, des spectacles, des projections et des expositions, avec pour objet de mieux faire connaître l'héritage du passé et de la culture juive. Soutenue par les principaux partenaires publics (DRAC, Région Grand Est, Département de la Moselle), la manifestation est accueillie dans plusieurs sites municipaux et institutions culturelles comme les Bibliothèques-médiathèques de Metz, la Bibliothèque universitaire de Metz, les Archives Municipales ou encore la Cité musicale-Metz.

Enfin, pendant la rénovation et la fermeture de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz, le Cercle Lyrique de Metz souhaite organiser 5 conférences dont l'objet est de promouvoir et démocratiser l'art lyrique « hors les murs », notamment dans la chapelle Sainte-Blandine.

Au vu des différentes demandes associatives au titre de l'action culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 25 700 euros et dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention formulées par diverses associations pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local que revêtent les activités de ces associations à caractère culturel dans leur domaine respectif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 25 700 euros aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement :

Compagnie Deracinemoa	7 000 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 500 €
Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
Société d'Histoire du Sablon	1 200 €
Association du Fort de Metz-Queuleu	1 000 €
Les Amis de Verlaine	1 000 €
Comité Erckmann Chatrian	1 000 €
Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €

Aides au projet :

Sybaris (projets dans la Chapelle Sainte-Blandine : opéra « Pescara » fin juin 2025 pour 2 000 € et exposition « L'œil chamane » en septembre 2025 pour 3 000 €)	5 000 €
Journées Européennes de la Culture Juive – Lorraine (Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs à l'automne 2025)	4 500 €
Cercle lyrique de Metz (cycle de conférences sur l'art lyrique)	1 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commissions : Commission Culture

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions